

INVITATION

A la suite de son Assemblée Générale 2015, le **Mouvement associatif Pays de la Loire** a le plaisir de vous convier à la **table ronde** :

« Actualité de la loi NOTRe et déclinaison de la charte d'engagements réciproques :
**Quelles conséquences pour les relations contractuelles entre les pouvoirs publics
et le monde associatif ? »**

Avec l'intervention de M. **Michel Machicoane**, Vice-Président National du Mouvement associatif, en charge du dialogue civil et de la structuration régionale,

Jeudi 21 mai 2014, à 16h00

A la Maison des Sports,

44 Rue Romain Rolland à **Nantes**.

TABLE RONDE

Rappel du contexte

Une nouvelle charte des engagements réciproques entre l'Etat, les collectivités territoriales et les associations a été signée le 14 février 2014 au national et déclinée en Pays de la Loire le 30 janvier dernier. Cette nouvelle charte fait suite à celle élaborée en 2001 lors du centenaire de la loi de 1901. La charte renouvelée reconnaît le rôle essentiel tenu par les associations dans la société civile.

Les axes essentiels de cette nouvelle charte pour refonder un partenariat équilibré :

- **Conforter la place des citoyens** au sein des instances de concertation ;
- Rendre plus lisibles et plus transparents **les critères de subventions** ;
- **Favoriser la création de lieux d'accueil**, d'information et de conseil aux associations ;
- **Améliorer la gouvernance démocratique des associations** par le non cumul des mandats, la promotion de la parité et la lutte contre les discriminations.
- **La charte doit maintenant être déclinée par secteurs ministériels et faire l'objet de déclinaisons territoriales.**

« Actualité de la loi NOTRe et déclinaison de la charte d'engagements réciproques :
Quelles conséquences pour les relations contractuelles entre les pouvoirs publics et le monde associatif ? »

- La déclinaison étatique de la charte : La Circulaire Valls.
- Comment mettre en œuvre et faire vivre la charte sur les territoires ?
- La loi NOTRe : Quels dangers pour la vie associative d'être absente des compétences partagées entre les collectivités ?

La table ronde se clôturera à 17h30 par un temps convivial.